

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche d'accompagnement et de réussite scolaire repose sur la collaboration confiante entre l'équipe éducative, les familles et les élèves afin que l'école soit, pour les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves d'être des acteurs engagés.

ECOLE DIRECTE

La messagerie Ecole directe est un outil pour contacter ou être contacté par les enseignants ou les personnels pour une demande de rendez-vous, le signalement d'une situation, une question susceptible d'affecter la scolarité de l'élève. Elle ne peut pas être utilisée pour une remise en cause du contenu des cours.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter les relations entre enseignants, personnels et parents dans le cadre du principe de la co-éducation (référence art. 48 Statut de l'EC) Chacun veillera à utiliser un vocabulaire et une formulation respectueux des personnes et des missions. En cas de non-respect de ces principes, par l'expression de propos irrespectueux, menaçants, injurieux, de remise en cause professionnelle à l'égard des enseignants ou des personnels, l'établissement se réserve le droit de suspendre l'accès au service Ecole directe aux auteurs. La restitution des droits à l'utilisation de cette messagerie professionnelle ne pourra intervenir qu'après un rendez-vous (en présentiel) avec le directeur (ou son représentant), éventuellement la personne victime des propos et l'auteur de ceux-ci (parents ou responsables légaux ou élève).

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Posture d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence et confidentialité dans les échanges.

CRÉATION PAR L'ETABLISSEMENT DES CONDITIONS NECESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline, ...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation.

UNE CORESPONSABILITE EDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer les jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire et pour le comportement des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

35170 Bruz

• Lycée Saint-Joseph
8 rue Pierre de Coubertin
Tél : 02 99 05 01 01

• Collège Saint-Joseph
3 Avenue Alphonse Legault
Tél : 02 99 05 01 01

• Ecole primaire La Providence
Centre
1 bis avenue Alphonse Legault
Tél : 02 99 52 60 67

• Ecole primaire La Providence
Vert Buisson
4 rue de Gavrinis
Tél : 02 99 05 06 60

35230 Saint-Erblon

• Collège Saint-Paul
22 avenue de la Mare Guesclin
Tél : 02 30 95 10 10

• Ecole Saint-Jean
22 avenue de la Mare Guesclin
Tél : 02 99 52 35 12

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés sur les supports habituels de l'établissement (réunions d'information, dossier de pré-inscription, brochures, site Internet, ...).

Pour manifester cette adhésion, les parents apposent leur signature sur le contrat de scolarisation qui confirme l'inscription.

35170 Bruz

• **Lycée Saint-Joseph**
8 rue Pierre de Coubertin
Tél : 02 99 05 01 01

• **Collège Saint-Joseph**
3 Avenue Alphonse Legault
Tél : 02 99 05 01 01

• **Ecole primaire La Providence
Centre**
1 bis avenue Alphonse Legault
Tél : 02 99 52 60 67

• **Ecole primaire La Providence
Vert Buisson**
4 rue de Gavrinis
Tél : 02 99 05 06 60

35230 Saint-Erblon

• **Collège Saint-Paul**
22 avenue de la Mare Guesclin
Tél : 02 30 95 10 10

• **Ecole Saint-Jean**
22 avenue de la Mare Guesclin
Tél : 02 99 52 35 12